



Appel international à l'action

Signature de la charte pour développer le vert et la biodiversité dans les villes

L'ensemble des parties, impliquées dans la conception, l'aménagement et la gestion de la ville, de l'échelle l'îlot bâti à celle de l'agglomération, partagent les enjeux d'intégrer la biodiversité aux villes :

L'érosion de la biodiversité est un sujet de préoccupation majeure pour l'Humanité, au même titre que le dérèglement climatique.

75 à 80 % de la population mondiale vivant en ville, la Ville est l'espace privilégié de rencontre avec le vivant.

La connexion avec différentes formes de nature, même dérivées, permet la réalisation « d'expériences de nature », levier pour la prise en compte individuelle et collective de la protection de la biodiversité.

La biodiversité, sous toutes ses formes, en ville, de son intégration aux bâtiments aux quartiers, rend des services d'ordre :



Écologique (trames vertes et bleues) **et environnementaux** (atténuation de l'îlot de chaleur urbain, perméabilité des sols et infiltration des eaux, etc.).



Économique (la biodiversité contribue à la valeur immatérielle des ouvrages, à l'attractivité des espaces de vie).



Social et sociétal (sentiment d'appartenance locale, espaces de partage, activités apaisantes, pédagogie de la nature, etc.).





En signant cette charte, le partenaire s'engage à :

- 1 Favoriser l'intégration de la biodiversité (végétalisation, accueil de la faune, agriculture urbaine) dans tous les projets, neufs ou de rénovation, mais aussi existants déjà en gestion.
- 2 Recenser dans son patrimoine les espaces pouvant accueillir le vivant (ouvrages existants ou en projet).
- 3 Intégrer la biodiversité, la végétalisation en amont, dès la première phase de programmation.
- 4 S'entourer de compétences dédiées au vivant (écologues, paysagistes) pour guider la conduite du projet.
- 5 Considérer le site, l'environnement écologique, paysager et culturel local dans lequel s'inscrit le projet.
- 6 Favoriser la mise en œuvre d'une labellisation de type Biodiversity® et viser un haut niveau d'engagement dans le volet biodiversité des certifications environnementales telles que BREEAM®, HQE™, LEED® and WELL Building Standard®.
- 7 Mettre en œuvre une mesure de l'évolution du potentiel écologique du projet, avant mise en œuvre et après (projection).
- 8 Viser l'interaction entre le vivant et les usagers (habitants pour un projet de logement, salariés pour un projet tertiaire, consommateurs pour un projet commercial) au bénéfice de leur bien-être et du développement « d'expériences de nature ».
- 9 Anticiper et déployer une gestion suivie dans le temps et respectueuse de l'environnement.
- 10 Partager et expliquer la présence du vivant à la livraison et tout au long de la vie du projet (information, animations), en mobilisant tous les médias (physique, numérique, etc.), afin de développer les « expériences de nature ».